



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. Jean-Yves Le Drian,  
Ministre de la défense**

*Conférence de presse*

*Intervention liminaire*

**A Paris, le 11 mars 2015**

*– Seul le prononcé fait foi –*

Mesdames et Messieurs,

J'avais prévu de vous retrouver au début du mois de janvier, pour faire le point sur les grandes échéances du ministère pour l'année 2015, mais l'actualité m'a évidemment incité à remettre ce rendez-vous. Je suis donc heureux d'être avec vous aujourd'hui.

Les 7, 8 et 9 janvier, la France a été frappée en son cœur.

Ces attentats sont venus confirmer la réalité d'une menace terroriste que l'Etat traque depuis longtemps mais que plus un Français ne peut ignorer aujourd'hui.

Cette menace se joue de nos frontières. Présente de longue date au cœur de régions cruciales pour la stabilité de notre environnement stratégique, elle se manifeste désormais au plus près de nous. **Jamais, dans son histoire récente, la France n'a connu une telle connexion entre les menaces directes sur son sol national et celles qui se multiplient à l'extérieur de ses frontières.**

Je peux vous en donner un exemple concret. A la mi-février, environ 1400 individus de nationalité française, ou résidents en France, étaient recensés pour leur implication dans le djihad au Levant. Parmi eux, 400 étaient identifiés dans la région, 90 sont morts au cours de combat, et 200 de retour sur le territoire français.

D'une manière générale, les événements de ces derniers mois ont malheureusement confirmé la réalité et la gravité des menaces appréhendées par le livre blanc de 2013.

**Je pense en premier lieu à la menace terroriste d'inspiration djihadiste.** Cette menace est désormais globale. Elle dessine un arc qui va du Waziristan au Golfe de Guinée, en passant bien sûr par le Proche-Orient, la Corne de l'Afrique, le Sahel et désormais la Libye. Elle prolifère partout où la faiblesse des institutions étatiques se manifeste. Dans cette nébuleuse complexe, deux ensembles se distinguent. Al-Qaïda est le plus ancien ; avec ses nombreuses filiales, il reste particulièrement actif. Le groupe autoproclamé « Etat islamique » est menaçant ; présent en particulier au Proche-Orient, il se manifeste au travers non seulement d'attentats suicides, d'exécutions de masse ou d'exactions à l'encontre des populations, mais aussi de conquêtes territoriales et de mise sur pied de véritables appareils militaires ; cette armée terroriste est aujourd'hui le pôle du terrorisme djihadiste qui recrute le plus, en particulier parmi les groupes sunnites de toutes obédiences.

Les récents attentats, en France mais aussi au Danemark, sont le tragique reflet de cette attractivité. Ils confirment l'incursion soudaine, mais sans aucun doute durable, de cette menace terroriste dans l'environnement sud de l'Europe et jusqu'au cœur de nos sociétés.

Nos alliés africains en paient chèrement le prix. Je pense notamment au Mali qui a connu il y a quelques jours, jusque dans sa capitale, l'horreur terroriste. Un de nos compatriotes a trouvé la mort dans ce lâche attentat, et j'ai bien sûr une pensée émue pour ses proches. Hier encore, un de nos engins blindés a sauté sur une mine au Nord Mali. Nous déplorons deux blessés graves parmi nos soldats. Cela prouve – s'il en était besoin – la persistance de la menace mais aussi le courage de nos forces.

Je pense également à la lutte qu'ont engagée les armées tchadienne, camerounaise, nigérienne et nigériane contre les terroristes de Boko Haram. L'affiliation à Daech est désormais clairement revendiquée par ce groupe.

Africains et Européens doivent s'engager pour éviter que le Sahel ne devienne le creuset des terrorismes. C'est pourquoi nos partenaires peuvent aujourd'hui compter sur le soutien logistique et en renseignement des armées françaises, déterminées à prendre toute leur part dans cette lutte.

J'ajoute que nous faisons face à bien d'autres menaces. **Je pense en particulier aux légitimes inquiétudes que nous pouvons avoir sur la sécurité européenne, alors qu'un pays voisin, l'Ukraine traverse une crise profonde.** Cette crise nous fait craindre ce que chacun tente

d'éviter depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : le retour de la guerre en Europe. La guerre en Europe, c'est ce que chacun doit redouter lorsque les frontières sont remises en cause et lorsque le droit international est piétiné.

**Dans ce paysage sombre, que le livre blanc de 2013 avait anticipé, je veux noter quelques signaux encourageants, là où d'ailleurs les armées françaises sont intervenues en première ligne.**

La négociation des accords d'Alger, que la France soutient, entre les groupes rebelles et le gouvernement de Bamako permet d'espérer, après les paraphe du 1<sup>er</sup> mars, une pacification au Nord Mali que chacun appelle désormais de ses vœux. Je tiens ici à remercier particulièrement l'Algérie et à souligner le rôle déterminant du médiateur, M. Lamamra, ministre des Affaires étrangères. Je veux le souligner, cette pacification est fondamentale, et j'appelle tous les groupes, notamment Touaregs, à quitter la logique d'affrontements et à rallier le processus politique en cours.

En Centrafrique, l'amorce d'un dialogue national confirme notre perspective d'un désengagement de l'opération SANGARIS dans le courant du deuxième semestre. Je ne doute pas de l'esprit de responsabilité qui doit animer l'ensemble de la classe politique centrafricaine et nous permettre d'organiser dans les meilleurs délais l'élection présidentielle.

Je reste cependant lucide. D'un point de vue global, la situation sécuritaire de l'après-7-9 janvier est particulièrement préoccupante.

**Nos opérations extérieures** – et je salue à nouveau l'immense valeur de nos soldats – permettent ici d'endiguer, là de réduire considérablement la menace terroriste. Je pense en particulier à l'opération BARKHANE qui, moins d'un an après son lancement officiel, produit des résultats très significatifs dans les cinq pays concernés, notamment au Nord Mali et au Nord Niger. La dynamique de cette opération se poursuit : le 1<sup>er</sup> juillet prochain, la base avancée de Madama au nord du Niger sera pleinement opérationnelle.

Mais j'avais exprimé publiquement, en septembre dernier, des craintes sur la dégradation de la situation en Libye. Ce pays était en passe de devenir un sanctuaire pour les terrorismes fondamentalistes, un lien et un creuset entre les différentes mouvances. Mes craintes sont aujourd'hui confirmées par les faits. Et je veux rappeler ici que les ralliements à Daech de groupes terroristes libyens ou de Boko Haram au Nigéria constituent une menace majeure pour la stabilité de l'Afrique et la sécurité de l'Europe.

Je pense aussi, bien sûr, à l'engagement de la France au sein de la coalition internationale contre Daech, à travers l'opération CHAMMAL. Et je veux rendre hommage à nos soldats, marins et

aviateurs. Au Levant comme ailleurs, ils combattent avec bravoure ce terrorisme djihadiste qui sème la panique parmi des populations amies, qui déstabilise des régions entières et qui veut, dans un même mouvement, venir nous frapper jusque devant nos portes.

Devant de telles menaces, la France se montrera implacable, et j'entends que le ministère de la Défense joue tout son rôle dans la fermeté que nous opposerons toujours à ceux qui voudraient nous frapper dans nos intérêts et nos valeurs.

Nous sommes engagés dans une guerre asymétrique, sournoise, qui fait des victimes parmi nos concitoyens, jusque sur notre propre territoire, et qui mobilise nos armées comme rarement elles ne l'ont été dans leur histoire récente.

Devant cette situation exceptionnelle, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures. L'une des plus importantes est le **déclenchement de l'opération Sentinelle**. Face à une menace qui ne faiblit pas, le Président de la République a décidé de prolonger autant que nécessaire le déploiement du dispositif de protection du territoire national tel qu'il existe aujourd'hui ; ce sera le cas au minimum jusqu'au début de l'été, date à laquelle il sera réévalué.

Aujourd'hui, cette capacité de 10 000 soldats permet de protéger 682 sites en France métropolitaine et outre-mer, en étroite collaboration

avec les forces de sécurité intérieure, Police nationale, Gendarmerie nationale et polices municipales : 78 sites – sites touristiques, gares ferroviaires et routières, aérogares et ports - au titre du plan VIGIPIRATE ; 604 sites au titre de la mission de protection des lieux à caractère religieux décidée par le Président de la République le 11 janvier dernier. Un effort majeur est bien entendu consenti au bénéfice de la région Ile-de-France, avec 330 sites protégés par nos soldats dont le dévouement et le sang-froid – comme vous l’avez vu à Nice – sont une fois de plus au rendez-vous.

En fonction de la nature des sites – écoles, synagogues, mosquées ou églises –, mais surtout de leur fréquentation, présence ou absence de «public», la protection des lieux confessionnels peut être statique, dynamique ou mixte, permanente ou diurne seulement. Le choix du mode d’action le plus approprié fait systématiquement l’objet d’un dialogue entre les préfets, les officiers généraux de zone de défense et de sécurité et, bien sûr, les responsables des communautés religieuses.

Je me permets d’insister sur le recours à des moyens mobiles, qui rend notre dispositif à la fois souple et réactif, permet de se concentrer sur la protection des personnes, et de réduire, là où c’est possible, la vulnérabilité de nos soldats.

Pour vous donner un exemple concret, en Ile-de-France, la surveillance des écoles se fait par une présence statique tout au long



de la journée pour les établissements classiques, par une présence statique 24 heures sur 24 pour ceux assurant un internat. S'agissant des sites à caractère religieux - synagogues, centres culturels - la surveillance s'effectue au travers de patrouilles mobiles toute la journée, complétées par des gardes statiques aux horaires de fréquentation du lieu, lors des offices ou d'évènements particuliers.

Alors que l'opération SENTINELLE s'inscrit donc dans la durée, il nous faut tirer les conséquences de cet engagement sans précédent de nos armées sur le théâtre national.

C'est l'un des enjeux de l'**actualisation de la loi de programmation militaire**. Selon l'article 6 de la loi, cette actualisation était prévue dès l'origine pour l'année 2015. Les attentats de janvier et l'ampleur des défis terroristes confortent la nécessité de réévaluer notre environnement stratégique.

Ce travail est maintenant engagé. Je peux vous faire part des cinq grandes orientations que j'ai assignées au ministère de la défense et en particulier aux armées dans cette perspective.

Premièrement, il nous faut **revoir la trajectoire des effectifs** inscrite dans la loi. Dans le contexte créé par les attentats de janvier, l'enjeu est de prendre en compte le très haut niveau d'engagement de nos armées – un niveau qui dépasse les seuils des contrats opérationnels.

Je pense en particulier aux besoins liés au déploiement sur la longue durée de plusieurs milliers de soldats sur le territoire national, pour la protection de la population et des sites sensibles. Cette situation implique des effectifs plus nombreux. Le président de la République a décrété ce matin en conseil de Défense de fixer à 7 000 soldats le format opérationnel de l'armée de terre pour des missions de protection sur le territoire national. C'est un nouveau contrat opérationnel. A cet égard, l'actualisation intégrera le **nouveau modèle de l'armée de terre**, qui s'intitule « Au contact ! ». Le général Bosser y travaille actuellement et nous serons en mesure de présenter une proposition consolidée au Président de la République à l'occasion d'un prochain conseil de défense. Elle prendra aussi en compte une moindre déflation globale des effectifs de la Défense d'ici 2019, allant au-delà de la diminution de 7 500 postes de cette déflation déjà annoncée par le chef de l'Etat le 21 janvier dernier.

Deuxièmement, nous devons **accentuer un certain nombre de priorités fixées en 2013**, qui ont été plus que confirmées par ces deux dernières années. Je pense aux forces spéciales. Je pense au volet cyber de notre stratégie de défense, dont les effectifs seront accrus. Je pense encore à nos moyens de renseignement, techniques et humains, qui seront de la même manière amplifiés. Sur ce dernier sujet, j'ai quelques bonnes nouvelles. Compte-tenu de l'avancement des travaux que je mène avec ma collègue allemande, Mme von der Leyen, en vue de la réalisation du troisième satellite d'observation, j'ai bon espoir de

revenir vers vous avec des nouvelles positives au moment du conseil des ministres franco-allemand du 31 mars. Dans un autre domaine, notre effort en matière de drones de surveillance et d'ISR devrait être accentué, avec notamment, dès cette année, le lancement des études relatives au futur drone européen, que la France envisage à l'horizon 2025 avec l'Allemagne et l'Italie.

Troisième axe d'effort pour l'actualisation de la LPM, il nous appartient de **lever les hypothèques de 2013 concernant les équipements majeurs de nos forces et conforter notre politique industrielle**. La LPM reposait sur certains paris. Je pense en particulier aux prospects export et à la renégociation de nos contrats avec l'industrie. Le premier succès à l'exportation du Rafale conforte notre stratégie. Mais nous devons sans attendre – et c'est l'engagement que je prends – redoubler d'effort pour remporter d'autres contrats. A ces conditions, nous pourrons effectuer les investissements prévus par la LPM pour la modernisation de nos forces, modernisation d'autant plus indispensable que nos matériels sont soumis à une usure accélérée en raison du haut niveau d'engagement des armées.

Sans être exhaustif, je note ici que nous allons bientôt recevoir un troisième drone de moyenne altitude longue endurance Reaper, au début du mois d'avril, et en commander trois supplémentaires à l'été. A la rentrée, nous notifierons le contrat des bateaux de soutien

hauturier (BSAH) et en fin d'année le contrat COMSAT NG de satellites de communications.

Toujours dans le domaine de notre politique industrielle, je souhaite tirer les leçons de nos engagements les plus récents. Dans cette perspective, j'ai demandé la préparation de plans spécifiques pour doter nos armées en hélicoptères, spécialement en hélicoptères de manœuvre, et en moyens de transports aériens tactiques, car ce sont des lacunes qui sont clairement apparues et auxquelles nous devons remédier.

Quatrième axe de travail, **crédibiliser et sanctuariser les ressources financières nécessaires à la LPM**. En 2012, le budget de la Défense a été sanctuarisé et, depuis, respecté année après année. Plusieurs mouvements ont affecté la trajectoire budgétaire prévue par la LPM : recours accrus aux ressources exceptionnelles par rapport aux crédits budgétaires et lancement du projet de SPV. Le budget 2015 reposant sur plus de 2 milliards d'euros de ressources exceptionnelles, nous travaillons activement, avec Emmanuel Macron, à la mise en œuvre de sociétés de projet qui permettront d'atteindre ce montant. La loi pour la Croissance et l'Activité levant les derniers obstacles juridiques, les sociétés seront effectivement créées à la promulgation de la loi, c'est-à-dire cet été. Elles se limiteront pour 2015 à deux types de matériels, à savoir 3 FREMM et 4 A400M. Le schéma pour les années suivantes sera nettement plus élaboré, et intègrera du service et des capitaux

privés, mais nous y travaillerons dans un deuxième temps. L'urgence était en effet de résoudre la question telle qu'elle se pose à nous en 2015. Une fois de plus, je note avec satisfaction que nous serons au rendez-vous de ce défi.

Cinquième et dernier axe, **l'actualisation de la LPM portera un renforcement majeur de la citoyenneté des militaires**. Le projet de loi tirera d'abord les conséquences du rapport déposé par le Conseiller d'Etat Bernard Pêcheur suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit des militaires à constituer des associations professionnelles pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Je réunirai avant la fin de ce mois un comité ministériel sur ce sujet, et proposerai un projet de texte au Président de la République et au Gouvernement, directement inspiré des propositions du Conseil d'Etat. Il n'est pas question d'autoriser la mise en place de syndicats au sein des armées. Mais nous devons organiser, conformément à la jurisprudence de la Cour, la possibilité pour les militaires de constituer des associations professionnelles. C'est une étape majeure qui confortera l'organisation de la concertation au sein des armées et plus largement au sein du ministère de la défense.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en chantier les conséquences que nous devons tirer de la décision du Conseil constitutionnel concernant l'éligibilité des militaires dans les instances locales, en particulier les conseils municipaux.

Plus largement, toujours sur le sujet du lien entre l'armée et la Nation, nous devons repenser le **sujet des réserves**. C'est là encore le contexte des menaces qui nous y invite. Devant une telle menace, nos armées doivent pouvoir disposer d'une réserve formée, entraînée, équipée, disponible pour contribuer d'une manière significative à la protection de nos concitoyens. Les travaux que nous menons actuellement visent à disposer d'un réservoir de 40 000 réservistes, contre 28 000 aujourd'hui. L'objectif, ambitieux – mais ce niveau d'ambition est désormais un impératif – est de pouvoir déployer mille réservistes en permanence.

Le Président de la République m'a par ailleurs demandé de travailler à des projets d'**expérimentation en métropole du service militaire adapté** tel qu'il existe en outre-mer. L'armée de terre expertise trois pistes de partenariats pour assurer l'efficacité de ce dispositif, c'est-à-dire l'insertion effective des jeunes dans l'emploi ou la formation. Parmi ces pistes, l'une constituerait à s'adosser aux régions qui sont compétentes pour les sujets de formation professionnelle ; une autre passerait par un partenariat avec une filière-métier ; la dernière s'appuierait sur un partenariat avec une grande entreprise. Ces réflexions doivent aboutir pour le mois d'avril, avec l'objectif d'accueillir un millier de jeunes dans ce nouveau dispositif dès l'automne 2015.

Voilà en quelques mots les grandes orientations du travail d'actualisation de la loi de programmation militaire auquel nous travaillons en ce moment.

Il est un sujet particulier, qui doit retenir toute notre attention : je veux parler du renseignement.

La loi de programmation militaire a déjà marqué en faveur du renseignement une priorité inédite par son ampleur. Elle a défini, comme vous le savez, un équilibre entre accroissement des capacités et renforcement du contrôle des activités des services de renseignement. Aujourd'hui, dans le cadre de cet équilibre, nous devons aller plus loin.

La gestion des attentats des 7, 8 et 9 janvier a en effet révélé des difficultés structurelles dans l'acquisition du renseignement pour prévenir des actions terroristes et poursuivre leurs auteurs. C'est l'objet du **projet de loi sur le renseignement**, porté par le Premier ministre et que je défendrai devant le Parlement avec le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

La loi de 1991 sur les interceptions de sécurité avait été pensée dans un autre contexte historique et technique, elle était adaptée à d'anciennes formes de communication. Aujourd'hui, les nouveaux moyens de communication massifs et invisibles offrent de nouvelles

opportunités aux menaces. Nous devons donc nous-mêmes adapter notre arsenal juridique et permettre aux agents de nos services de ne pas courir de risque pénal lorsqu'ils mettent en œuvre les outils de surveillance indispensables adaptés à ces menaces.

Comme je l'ai déjà indiqué devant le Parlement, cette loi sur le renseignement poursuivra donc un double objectif, toujours dans le cadre de l'équilibre que je viens d'évoquer : apporter aux services une efficacité renouvelée sans remettre en cause la préservation des libertés individuelles. Pour cela, nous mettrons en place les moyens d'un contrôle renforcé, qui passera notamment par la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante. Celle-ci, prenant appui sur l'expérience de l'actuelle Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, verra son champ d'intervention, ses prérogatives juridiques et ses moyens techniques étendus.

La nouvelle autorité donnera un avis préalable à la mise en œuvre des techniques de renseignement et contrôlera le respect par les services des autorisations délivrées par le pouvoir politique au vu de ses avis ; son contrôle complètera utilement la compétence que la CNIL exerce sur les fichiers de souveraineté.

La loi organisera par ailleurs pour les administrés une nouvelle voie de recours leur permettant de s'assurer de la régularité de l'usage des techniques de renseignement.



**Vous le voyez, la France prend la mesure des menaces qui la concernent et entend y répondre. Mais elle ne doit pas le faire seule.**

**Je pense avant tout à l'Europe.** Les attentats de Copenhague, au mois de février, sont venus rappeler que la menace terroriste ne concernait pas seulement les Français, mais bien l'ensemble des citoyens européens. C'est pourquoi, le 19 février dernier, j'ai interpellé mes homologues européens, réunis à Riga, sur le risque que nous courions collectivement de ne pas être au rendez-vous de ce défi.

Nous sommes vingt-huit Etats au sein de l'Union européenne, mais combien sommes-nous à prendre réellement part à la résolution des crises dans notre voisinage ? Je l'ai dit à Riga, je veux le redire ici : je considère que le fardeau de la sécurité européenne n'est pas équitablement réparti. La France continuera à prendre ses responsabilités, mais nous attendons que nos partenaires soient également au rendez-vous, car il s'agit de notre sécurité collective.

Nous nous sommes fixés dans le cadre de l'OTAN un objectif de dépense de défense de 2 % du produit intérieur brut ; la plupart des Européens en sont trop éloignés.

J'ajoute ici que le débat sur l'exclusion des dépenses engagées au titre

des opérations extérieures dans le calcul des déficits publics européens est un débat légitime, parce que lorsque la France s'engage au Sahel, au Levant, elle intervient au profit de la sécurité de tous les Européens.

En tout état de cause, le **Conseil européen de juin prochain**, qui sera en partie consacré aux questions de défense, dix-huit mois après celui de décembre 2013, constituera une échéance importante pour rappeler ces objectifs à nos partenaires et amis. Il faut maintenant la préparer et je vais m'y employer dans les semaines qui viennent.

Le 30 mars, je participerai à une réunion à Berlin avec les ministres de la défense d'Allemagne et de Pologne en format « Weimar ». Le 10 mai, je profiterai des commémorations de la libération de Lorient, l'une des dernières villes libérées en Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour réunir mes homologues allemand, espagnol, italien et polonais, en prévision du Conseil européen.

**Au-delà de l'Europe, j'entends poursuivre une démarche similaire avec les pays qui se trouvent confrontés aux mêmes menaces que nous.** Ma conviction est vérifiée par les faits : plus la France a d'alliés, plus sa voix est forte à travers le monde.

C'est le sens du partenariat stratégique que nous venons de consolider avec **l'Egypte**, à travers la réussite dont j'ai parlé. Ce partenariat va

nous occuper tout au long de cette année. Je serai ainsi en Egypte au mois d'août, à l'occasion de l'inauguration du deuxième canal de Suez, pour la livraison de la frégate multi-missions FREMM et des trois premiers avions Rafale.

Sur le même sujet, celui de nos réussites à l'export au service d'une vision stratégique – en l'occurrence le soutien à un pays soumis à la pression terroriste, je me rendrai au Liban au mois d'avril, pour la mise en œuvre du **contrat DONAS**, programme de livraison de matériels d'armement français aux forces armées libanaises financée par l'Arabie saoudite.

Le Salon du Bourget, au mois de juin, constituera un autre rendez-vous majeur pour nos industries de défense. Ce sera d'ailleurs un jalon important sur le chemin de la réalisation du drone européen, puisque nous signerons à cette occasion un accord de principe sur le lancement des études.

J'ai prévu d'annoncer les **chiffres des exportations d'armement** peu avant le Salon du Bourget, mais je peux d'ores et déjà vous informer qu'ils ont atteint un montant record en 2014, supérieur à 8 milliards d'euros. Depuis mon arrivée, le montant des prises de commande a doublé. C'est la preuve de l'excellence de nos matériels et des industries françaises qui les conçoivent. Mais c'est aussi la démonstration d'une méthode qui fonctionne, celle de l'équipe France,

qui unit les acteurs publics et privés des exportations d'armement dans une même démarche pour faire gagner notre pays. J'ai toutes les raisons de penser que nous allons poursuivre sur cette lancée en 2015 et c'est en tout cas l'engagement que je prends.

**Enfin, parce que ces défis de sécurité exigent de notre défense performance, réactivité, endurance, parce que nous n'avons aucun droit à l'erreur lorsque des vies humaines sont en jeu, nous devons pouvoir compter sur une organisation optimale.**

C'est tout l'enjeu de **l'aboutissement du projet de l'Hexagone Balard**, qui achève l'unification du ministère de la défense entamée par le général de Gaulle. Le déménagement a commencé ; il s'échelonne tout au long de cette année. Les services du Secrétaire général pour l'administration sont en train de s'y installer. L'état-major des armées aura réalisé sa bascule pour le mois de juillet ; c'est à cette date que le nouveau centre des opérations sera en service. La DGA, enfin, aura quitté Bagnoux au mois d'octobre. C'est à ce moment-là que nous inaugurerons formellement le nouveau siège du ministère de la Défense, l'Hexagone Balard, lorsque toutes les directions centrales du ministère s'y seront installées.

Ce projet ambitieux concrétise la **transformation des fonctions centrales du ministère** que j'ai décidé il y a deux ans, après avoir pris le temps de l'analyse. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai en effet

trouvé un ministère composé d'hommes et de femmes de grande valeur, courageux, dévoués, fiers de servir leur pays. Mais j'ai aussi pris la mesure de dysfonctionnements qui amoindrissaient notre efficacité collective. Que ce soit dans les domaines des ressources humaines, du soutien, des relations internationales, cette nouvelle organisation donne aujourd'hui des résultats tangibles.

D'autres chantiers nous attendent encore. Celui du **remplacement de Louvois** est une œuvre de longue haleine. Il demande une certaine ténacité, mais je dois dire que c'est conforme à mon tempérament.

Vous le savez, la rémunération des personnels militaires est une opération d'une grande complexité. 250 000 personnes concernées, 250 paramètres de rémunération à prendre en compte... Au total, derrière la mission – simple en apparence – de payer aux militaires, en temps et en heure, ce que nous leur devons, nous parlons donc de plusieurs dizaines de millions de lignes de solde à calculer chaque mois. C'est tout l'enjeu du travail qui est actuellement mené par les équipes de la DGA, de la direction des ressources humaines du ministère et du service du commissariat des armées. Fin 2014, nous avons retenu trois prototypes. D'ici cet été, nous choisirons le meilleur, sur la base des preuves apportées par les compétiteurs qu'ils sont aptes à réaliser un système dans un environnement d'une telle complexité. C'est au mois de décembre, enfin, que je présenterai un pilote opérationnel de « Source Solde », le futur système de paie du

ministère de la défense. C'est dire, une fois de plus, la complexité de cette opération, et en même temps notre détermination, ma détermination, à la mener jusqu'à son terme.

\*

Mesdames et Messieurs,

Nous nous retrouvons un 11 mars. Pour moi et peut-être pour vous qui avez un intérêt fort pour les questions de défense, c'est une date qui a une résonance particulière. Il y a exactement trois ans, François Hollande présentait à la communauté nationale ses cinq engagements sur la politique de défense.

Depuis le 6 mai 2012, ces engagements sont devenus ceux du chef de l'Etat, chef des armées. Chacun a été mis en œuvre, que ce que soit sur l'Europe, sur le niveau de notre effort de défense, sur l'équilibre des pouvoirs publics dans ce domaine, sur la reconnaissance de l'engagement des personnels, enfin sur la Défense comme pilier de la cohésion nationale. Leur mise en œuvre, cependant, doit être soutenue dans la durée. C'est à quoi je me consacre depuis ma prise de fonctions.

**Pour ceux qui en douteraient, l'agenda 2015 du ministère de la Défense est bien le mien, et je l'exécuterai jusqu'à son terme.**

Vous le voyez, face à des menaces majeures, à la veille de nouvelles échéances importantes pour notre politique de défense, et face aux décisions qu'il me reste à prendre pour garantir la bonne marche du ministère dont j'ai la charge, j'entends pleinement mobiliser notre collectif pour conduire notre Défense dans les défis, nombreux, qui l'attendent encore.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.